Image not found or type unknown

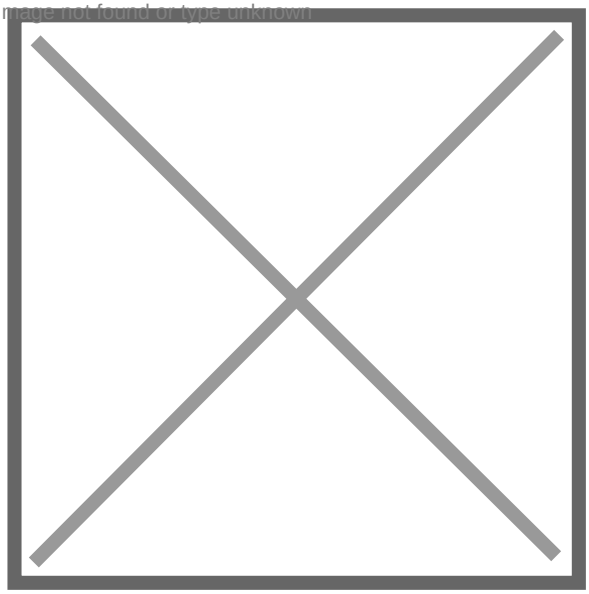

frais d'hôtel et restauration suite évacuation d'un logement pour travaux suite dégât des eaux

Par **Marco 2**, le **16/10/2023** à **15:38**

Bonjour

j 'ai du évacuer ma fille en urgence sur demande du loueur ,du logement qu'elle occupait car une infiltration d'eau de la toiture avait provoqué la disparition d'une poutre d'angle et l'affaiblissement d'une poutre de soutient rongées par un champignon de maniere lente et insidieuse (il n'y avait qu'une petite tache au plafond de la chambre au moment de l'entrée dans le logement comme l'atteste l'état des lieux d'entrée).

j 'ai avancé les frais d'hotel et de restauration pour un total de 292,00 € pensant etre remboursé par la suite mais le loueur ne veut pas me rembourser ;

ais je un recours possible ?

le loueur devait il prendre en charge les frais de relogement d'urgence à sa charge ,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés